



8ème édition – 21 & 22 novembre 2026

Règlement

Préambule

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

La huitième édition du *Nevers Marathon by Nexson* est organisée les 21 & 22 novembre 2026 par *La French Run*, société par actions simplifiées inscrite au RCS de Nevers dont le siège social est situé au 7, allée du Docteur Subert à Nevers (58000).

L'événement se décline sous la forme de sept épreuves : un marathon individuel, un semi-marathon, un marathon duo, un 10km, un lap, un ekiden et des courses enfants.

Le présent document définit les dispositions relatives aux épreuves et s'applique à tout participant à l'évènement.





Article 1 : Dates et horaires de départ

La huitième édition du *Nevers Marathon by Nexson* est un événement sportif de course à pied ayant lieu les 21 & 22 novembre 2026.

Samedi 21 novembre

- 10h00 : départ des courses Kids
- 11h00 : départ du Lap
- 12h00 : départ de l'Ekiden

Dimanche 22 novembre

- 09h00 : Départ du Marathon individuel, du Semi-Marathon, du Marathon duo et du 10km du Circuit International de Nevers Magny-Cours.

Les horaires du dimanche pourront être ajustés en fonction du nombre de participants et des autorisations délivrées.

Le passage de relais du marathon duo se fera à Nevers.

Article 2 : Conditions de participation

1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

POUR LES MAJEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

- ou l'**attestation de réalisation du Pass Prévention Santé (PPS)**. A partir de janvier 2026, le Pass Prévention Santé vient remplacer le Parcours Prévention Santé et sera valable 1 an. Le Pass Prévention Santé est obligatoire pour tous les coureurs non licenciés participants à des compétitions running (FFA) et sera payant au tarif de 5€ / an, incluant une assurance responsabilité civile.

Rendez-vous sur le site <https://pps.athle.fr>.

Cette certification vient remplacer le certificat médical qui n'est désormais plus accepté

Les **étrangers** doivent également réaliser un **PPS** pour pouvoir participer.

POUR LES MINEURS

- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées);
- ou un **questionnaire mineur** gratuit et intégré directement sur le site internet <https://pps.athle.fr>. Cette attestation est signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur et confirment chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports). Si une réponse est négative, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois, sera demandé.

2. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise. Les distances maximales sont fixées selon les catégories d'âge.

- **Le Marathon Kids** est ouvert aux enfants nés de 2014 à 2022 ;

Les mineurs pourront être **accompagnés** par leurs parents sur les courses kids et devront **compléter une autorisation parentale** lors de l'inscription..

- **Le Lap** est ouvert à partir de la catégorie minimales (2012-2013)





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

- **l'Ekiden** est ouvert à partir de la catégorie cadets (2010-2011) ;

Il est rappelé qu'un coureur, quel que soit son âge, ne peut effectuer **qu'un seul relais** au sein de son équipe pour l'épreuve Ekiden.

- **le 10km** est ouvert à partir de la catégorie cadets (2010-2011) ;

- **le Semi-Marathon** est ouvert à partir de la catégorie juniors (2008-2009) ;

- **le Marathon individuel** est ouvert à partir de la catégorie espoirs (2005 à 2007)

Article 3 : Handisport

Comme toute discipline, la course sur route handisport se soumet au règlement officiel de la FFA.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports. A noter que pour le marathon en Duo et l'Ekiden, la participation en tant que handisports nécessite que l'ensemble des coureurs soient Handisports.

Un départ « handisport » sera donné en anticipation pour les coureurs **en fauteuil roulant**. Les coureurs souffrant de tout autre handicap prendront **obligatoirement** le départ commun en fin de course idéalement afin de pouvoir participer en toute sécurité. Les participants sont **responsables de leur voyage**.

1. Athlète déficient visuel

L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide excepté sur le Marathon où il pourra être guidé par un maximum de **deux guides**. Les échanges doivent se faire **sans gêner** les autres athlètes, et ne doivent avoir lieu qu'au semi (21ième km).

L'intention de changer de guide doit être **notifiée à l'avance** à l'organisation. Les officiels détermineront les conditions de ces échanges et les communiqueront avant la course aux autres athlètes et à leur guide.

Les guides sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une personne en déficience visuelle.





2. Athlète en fauteuil

Le port d'un **casque homologué** et de gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil. L'athlète doit posséder un **fauteuil de compétition** trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Un classement sera établi en fonction des **catégories reconnues** par la Fédération Française Handisport. Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un **classement séparé**. Les primes seront organisées en fonction du nombre de participants.

Étant considéré de façon officielle comme un sport cycliste, le *hand-bike* n'est **pas autorisé** sur les épreuves.

3. Les Joëlettes

Les joëlettes sont autorisées sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un certificat médical permettant de valider que la personne peut participer à la durée et aux conditions météorologique de l'épreuve.

Article 4 : Composition des équipes (Ekiden)

Dans le but de respecter "l'esprit course" :

- Un athlète licencié ou non licencié ne peut faire partie que **d'une seule équipe**. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement **disqualifiées**.
- Pour participer au classement MIXTE OFFICIEL de l'Ekiden, l'équipe doit se composer obligatoirement de **trois féminines et trois masculins**.

Depuis l'espace participant, le capitaine a la possibilité d'effectuer des modifications d'ordre et de coéquipiers jusqu'au dimanche 01 novembre 23h59.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

Passé ce délai, les modifications de coéquipiers nécessitent une demande individuelle par mail avec un justificatif médical, et aucune modification modifiant l'équilibre de l'équipe ne sera accepté (une équipe inscrite en catégorie équipe homme devra toujours avoir 6 coureurs, une équipe inscrite en mixte officiel devra toujours avoir 3 coureuses et 3 coureurs ...).

Article 5 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera :

- **Vendredi 20 novembre de 13h00 à 18h00** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours.
- **Samedi 21 novembre de 8h30 à 18h00** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks (cage 4). Le stationnement des véhicules se fera en premier lieu sur les parkings P1A et P1B.
- **Dimanche 22 novembre de 7h30 à 8h30** dans les *Salons* du Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks (cage 4). Le stationnement des véhicules se fera en premier lieu sur les parkings P1A et P1B.

Des retraits des dossards pourront être ajoutés en amont en fonction du nombre de participants.

Chaque dossard est **remis** sur présentation :

- D'une **pièce d'identité** et du **QR Code récapitulatif d'inscription** qui sera envoyé le mercredi précédent l'épreuve à tous les participants sur leur email d'inscription.
- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

En cas de non présentation d'un des documents, le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement.

Il est possible de **recupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec l'original ou une photocopie :

- D'une **pièce d'identité**





- Du QR Code récapitulatif d'inscription

- D'un PPS valide ou d'une licence valide si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

Pour l'Ekiden, **uniquement le capitaine** ou un membre désigné pourra récupérer les dossards des membres de son équipe sur présentation :

- D'une **pièce d'identité**
- Du QR Code du coéquipier qui retire les dossards
- De la **validation du dossier** d'inscription de son équipe. **Si des pièces sont manquantes ou non-validées parmi les coéquipiers, il faudra les faire valider avant de pouvoir retirer les dossards.**

2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**. Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par 4 épingles ou aimants à dossard. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

Article 6 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire aux épreuves du *Nevers Marathon by Nexson* en ligne www.neversmarathon.com ou en **point de vente physique** à *La French Run Boutique* au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers sur les horaires d'ouverture.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué, justificatif d'habitude physique) et ce pour **toute l'équipe** (Ekiden).

Toutefois le certificat PPS ou une des licences sportives mentionnées à l'article 4, pourra être téléchargé jusqu'au mercredi 18 novembre dans votre espace participant ou présenté **lors du retrait des dossards**. Cependant nous vous recommandons de compléter le plus tôt possible votre dossier afin d'éviter les litiges le jour J.

Article 7 : Modification, annulation, report

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des





NEVERS MARATHON

by  Nexson
GROUP
PROCESS SYSTEMS

concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement ou de report pour quelque motif que ce soit en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Cependant le participant à la possibilité de souscrire à une **assurance annulation**, moyennant un supplément tarifaire, sur son inscription. Pour les équipes, cette annulation est à souscrire de manière individuelle et une équipe incomplète suite au non-remplacement d'un coéquipier ne pourra pas participer.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 : Parcours

Le parcours du Marathon solo et duo, du Semi-marathon, du 10km et de l'Ekiden sont étalonnés et en conformité avec les réglementations nationales de la Charte des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

L'épreuve du Marathon, du Semi-marathon, du Duo, du 10km et de l'Ekiden sont mesurées officiellement par la Fédération Française d'Athlétisme. L'épreuve Ekiden est label argent par la FFA.

1. Marathon (individuel et duo) et Semi-Marathon

Le parcours du marathon est de 42,195 km, conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com. Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

Le second relié du marathon duo a **pour départ** Nevers **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.

2. Semi-Marathon

Le parcours du Semi-marathon est de 21,1km, conformément au règlement international des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com. Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la Porte de Paris à Nevers.

3. 10km

Le parcours du 10km est de 10km, conformément au règlement des courses sur route (IAAF et FFA). Il sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web www.neversmarathon.com. Il a **pour départ** le Circuit international de Nevers Magny-Cours **et pour arrivée** la commune de Magny-Cours.

4. Ekiden

Le marathon relais de l'Ekiden se dispute avec des **équipes** comportant **6 relayeurs** sur une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais (*cf.* distances indiquées ci-dessous). Le dernier relayeur effectuera une boucle aménagée de 7,195km. Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe. Les distances par relais sont les suivantes :

- 1^{er} relais = 5 km ;
- 2^{ème} relais = 10 km ;
- 3^{ème} relais = 5 km ;
- 4^{ème} relais = 10 km ;
- 5^{ème} relais = 5 km ;
- 6^{ème} relais = 7, 195 km.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

Le parcours complet de l'Ekiden sera consultable en ligne sur le site web www.neversmarathon.com. Il se tiendra exclusivement sur le Circuit international de Nevers Magny-Cours.

5. Marathon Kids

Le Marathon Kids a lieu le samedi au Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se faisant par les paddocks.

Différentes courses sont prévues :

- 1000m pour les enfants de 2018 à 2022
- 2000m pour les enfants de 2016 et 2017
- 3000m pour les enfants de 2014 et 2015

6. Le Lap

Le Lap aura lieu le samedi au Circuit de Nevers Magny-Cours, l'accès se fera par les paddocks. La course consiste à effectuer un tour du circuit international de Nevers Magny-Cours soit 4,411km.

Article 9 : Tarifs

Offres tarifaires

> Les **licenciés FFA** bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription.

> Les **étudiants en université ou école supérieure (après le bac)** durant l'**année scolaire 2026/2027** bénéficient d'un tarif préférentiel du 16 janvier au 30 octobre 2026.

Ce tarif s'appliquera automatiquement lors de votre inscription sur les épreuves : Marathon solo & duo, Semi-Marathon, 10km, Ekiden et Lap. Ce tarif est applicable uniquement à l'étudiant et non à l'ensemble de l'équipe Ekiden ou Duo. Les collégiens et les lycéens ne sont pas des étudiants.

Si vous avez souscrit à cette option sans remplir les conditions obligatoires vous devrez régler la différence tarifaire entre le montant réglé et le montant appliqué en novembre lors du retrait de votre dossard afin de pouvoir retirer votre dossard.

> ***DOSSARD SEC**



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

L'organisation propose désormais **l'achat d'un dossard sec** sur le Nevers Marathon by Nexson. Le concept est simple : permettre à tous de participer, grâce à un prix attractif en enlevant le cadeau coureur.

Cette option est possible pour les épreuves suivantes : Marathon solo, Marathon Duo, Semi-Marathon.

1. Marathon individuel

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
55€	65€ <i>(Tarif étudiant 55,00€)</i>	75€ <i>(Tarif étudiant 55,00€)</i>	85€
Je souhaite uniquement un dossard sec ! 35€			

Votre inscription aux épreuves comprend:

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel (**hors dossard sec**)
- La médaille finisher collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les 8 ravitaillements intermédiaires du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Meneurs d'allure
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)





NEVERS MARATHON

by Nexson GROUP
PROCESS SYSTEMS

2. Marathon Duo

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
55€ (27,50€/coureur)	70€ (35€/coureur) <i>(Tarif étudiant 27,50€/coureur)</i>	80€ (40€/coureur) <i>(Tarif étudiant 27,50€/coureur)</i>	90€ (45€/coureur)
Je souhaite uniquement un dossard sec ! 40€ (20€/coureur)			

Votre inscription aux épreuves comprend

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Les 2 dossards
- Cadeau participant Marathon individuel ([hors dossard sec](#))
- La médaille Finisher Collector Duo
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les 8 ravitaillements intermédiaires du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Meneur d'allure
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)



NEVERS MARATHON

by Nexson
GROUP
PROCESS SYSTEMS

3. Semi

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
30€	35€ <i>(Tarif étudiant 30 ,00€)</i>	38€ <i>(Tarif étudiant 30 ,00€)</i>	42€
Je souhaite uniquement un dossard sec ! 20€			

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel ([hors dossard sec](#))
- La médaille finisher collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les 4 ravitaillements intermédiaires du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Meneur d'allure
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

4. 10km

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
16€	20€ <i>(Tarif étudiant 16,00€)</i>	24€ <i>(Tarif étudiant 16,00€)</i>	28€
Je souhaite uniquement un dossard sec ! 12€			

Votre inscription aux épreuves comprend:

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel ([hors dossard sec](#))
- La médaille finisher collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Le ravitaillement intermédiaire du parcours
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical
- La consigne bagages (1 sac fermé par participant)





NEVERS MARATHON

by Nexson GROUP
PROCESS SYSTEMS

3. Ekiden

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
90€ (15€/coureur)	114€ (19€/coureur) <i>(Tarif étudiant 15,00€/coureur)</i>	132€ (22€/coureur) <i>(Tarif étudiant 15,00€/coureur)</i>	144€ (24€/coureur)

Les équipes sont constituées de 6 coureurs licenciés FFA qui courent sous le nom de leur club.

Remise sur le tarif de groupe de 30€
(2€ remise licenciés FFA + 3€ remise équipe club FFA par coureur)

Ex : tarif classique 114€ - tarif équipe club 84€

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Les 6 dossards
- Cadeau participant Marathon individuel
- Les médailles Finisher Collector
- Programme de l'événement
- Accès espace vestiaire et douche après course
- Le chronométrage officiel par puce électronique



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

- Le ravitaillement sur la ligne de relais
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical .

2. Lap

Jusqu'au 15/01 inclus	Jusqu'au 30/05 inclus	Jusqu'au 30/10 inclus	Selon places disponibles
14€	17€ <i>(Tarif étudiant 14,00€)</i>	19€ <i>(Tarif étudiant 14,00€)</i>	21€

Votre inscription aux épreuves comprend :

- L'accès au Circuit de Nevers Magny-Cours
- Le dossard
- Cadeau participant Marathon individuel
- La médaille collector
- Programme de l'événement
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Accès espace vestiaire et douche après course
- Ravitaillement d'arrivée
- Encadrement de course
- La sécurisation des parcours
- Encadrement médical .

4. Marathon Kids

Le Marathon Kids est **une animation athlétique** destinée aux enfants et est **gratuite** quelle que soit la distance parcourue. Inscription en ligne ou sur place (selon places disponibles).





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

5. En option

- **NAVETTE**

Des navettes, en option, seront proposées afin d'emmener les participants du Marathon (solo et duo relay 1) et du Semi-Marathon au départ de leur épreuve au circuit de Nevers Magny-Cours depuis Nevers.

Cette option sera disponible sur le formulaire d'inscription.

- **ENVOI DU PACK COUREUR**

POUR FACILITER VOTRE AVANT-COURSE, NOUS VOUS DONNONS LA POSSIBILITÉ DE RECEVOIR CHEZ VOUS VOTRE DOSSARD ET VOTRE PACK ! L'envoi sera effectué UNIQUEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE 1 à 2 semaines avant votre épreuve par courrier suivi.

1- Valable uniquement pour les épreuves marathon Solo, marathon Duo et Semi-Marathon. Cette option est individuelle, si vous êtes inscrit en équipe, chaque membre doit souscrire à cette option pour recevoir à domicile. Une fois le dossard expédié, il ne sera plus possible d'annuler votre participation si vous aviez souscrit à l'assurance annulation lors de votre inscription

2- Souscrire à l'option avant le 18 octobre 23h59 (quantité limitée qui peut être épuisée avant)

3- Vérifiez que votre adresse postale est complète et correcte sur votre espace participant

4- Votre dossier doit être complet : licence FFA ou un PPS valide à la date de l'épreuve avant la date limite

- **BANDEAU COLLECTOR** Fabriqué en France – Tarif : 15,00€ (Vendu 20,00€ sur place)
 - *Bandeau technique en maille grattée*
 - *Évacue l'humidité*
 - *Protège du froid*





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage est effectué par la société *Yaka Chrono*.

Tous les participants au 10km, au semi-marathon et au marathon (solo et duo) se verront remettre **une puce électronique** lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de **contrôle de régularité** de course. Cette puce est collée au verso de votre dossard.

Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non détection.

Le chronométrage de l'**Ekiden**, se fera au moyen de puces actives à raison d'une puce par équipe. Celle-ci sera à retirer au moment du retrait des dossards de toute l'équipe par le capitaine ou un membre désigné. **Le non-retour de la puce de chronométrage d'une équipe entraînera une pénalité financière de 20€ pour l'équipe concernée.**

Le chronométrage du **Lap** se fera également au moyen d'une puce active. **Le non-retour de la puce de chronométrage entraînera une pénalité financière de 20€.**

Les puces actives seront à remettre à un membre de l'organisation à l'arrivée.

L'absence de données résultant de cette non détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne saurait en être tenu pour responsable.

Article 11 : Barrières horaires

Les concurrents disposent d'un **temps maximum** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, et jusqu'à certains points kilométriques du parcours. Après le passage du véhicule de fin de course aux points et horaires précisés ci-dessous, un coureur sera déclaré « **hors délai** » et mis hors course, il devra alors retirer son dossard. Le dispositif de sécurité étant levé, tout participant mis hors course décidant néanmoins de continuer l'épreuve le fera **sous son entière responsabilité** et devra se conformer au code de la route. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires **différentes** en cours d'événement, en fonction des **conditions météorologiques** (forte chaleur, intempéries...) notamment.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

1. Marathon

Sur l'épreuve du marathon individuel et en duo, la barrière horaire est définie à **6 heures**.

POINT KILOMÉTRIQUE	TEMPS DE COURSE	HEURE DE PASSAGE MAXIMUM
5	0 :42 :51	09h42min51s
10	1 :25 :43	10h25min43s
15	2 :08 :34	11h08min34s
20	2 :51 :26	11h51min26s
21	3 :00 :00	12h00min
25	3 :34 :17	12h34min17s
30	4 :17 :09	13h17min09s
35	5 :00 :00	14h00min
40	5 :42 :51	14h42min51s
42	6 :00 :00	15h00min

2. Semi-marathon

Sur l'épreuve du semi-marathon, la barrière horaire est définie à **3 heures**.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

POINT KILOMÉTRIQUE	TEMPS DE COURSE	HEURE DE PASSAGE MAXIMUM
5	0 :42 :51	09h42min51s
10	1 :25 :43	10h25min43s
15	2 :08 :34	11h08min34s
20	2 :51 :26	11h51min26s
ARRIVÉE	3 :00 :00	12h00min

3. 10km

Sur l'épreuve du 10km, la barrière horaire est définie à **1 heure et 20 minutes, avec un passage au kilomètre 5 en 40 minutes.**

4. Ekiden

Sur l'épreuve de l'Ekiden, la barrière horaire est définie à **5 heures.**

Article 12 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un bénévole du parcours ou à un membre de l'organisation afin lui faire part de son souhait d'abandon en prenant soin de lui communiquer votre nom-prénom et votre dossard afin de remonter l'information à la chronométrie. A noter que dès lors que vous abandonnez vous devez retirer votre dossard.



Article 13 : Lutte anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être mis en place. Les participants aux événements s'engagent à respecter rigoureusement l'**interdiction de dopage** ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 14 : Force décisionnaire de l'Organisateur

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Article 15 : Classement et récompenses

Les récompenses sont cumulables. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense ne sera effectué après le temps protocolaire.

1. Marathon individuel et Semi-Marathon

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
HANDISPORT (H ET F)	Toutes	3 premiers
JUNIORS (H ET F) Semi-Marathon uniquement	2008 - 2009	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2005– 2007	Premier



NEVERS MARATHON

by Nexson GROUP
PROCESS SYSTEMS

SENIORS (H ET F)	2004 - 1993	Premier
-------------------------	-------------	---------

MASTERS 0 (H ET F)	1992 - 1988	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1987 - 1983	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1982 - 1978	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1977 - 1973	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1972 - 1968	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1967 - 1963	Premier
MASTERS 6 (H ET F)	1962 - 1958	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1957 - 1953	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1952 - 1948	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1947 - 1943	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1942 et avant	Premier

2. Marathon duo

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
ÉQUIPE MASCULINE	Toutes	Première équipe
ÉQUIPE FÉMININE	Toutes	Première équipe





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

ÉQUIPE MIXTE	Toutes	Première équipe
HANDISPORT	Toutes	Première équipe

4. 10km

CATÉGORIES	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
HANDISPORT (H ET F)	Toutes	3 premiers
CADETS (H ET F)	2010 - 2011	Premier
JUNIORS (H ET F)	2008 - 2009	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2005– 2007	Premier
SENIORS (H ET F)	2004 - 1993	Premier

MASTERS 0 (H ET F)	1992 - 1988	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1987 - 1983	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1982 - 1978	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1977 - 1973	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1972 - 1968	Premier
MASTERS 5 (H ET F)	1967– 1963	Premier





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

MASTERS 6 (H ET F)	1962 - 1958	Premier
MASTERS 7 (H ET F)	1957 - 1953	Premier
MASTERS 8 (H ET F)	1952 - 1948	Premier
MASTERS 9 (H ET F)	1947 - 1943	Premier
MASTERS 10 (H ET F)	1942 et avant	Premier

3. Ekiden

CATÉGORIES	Récompenses
HOMME	3 premières équipes
FEMME	3 premières équipes
MIXTE OFFICIEL (3F+3H)	3 premières équipes
HANDISPORT	3 premières équipes



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

4. Lap

CATÉGORIES	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	3 premiers

5. Marathon Kids

Le Marathon Kids n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**. Cependant, chaque enfant se verra récompensé pour sa participation !

6. Challenge du nombre

ENTREPRISE	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)
CLUB FFA	Les 3 les plus représentées (toutes épreuves confondues)

Article 15 bis : Primes

Une prime individuel de 1000 € sera attribuée au vainqueur scratch homme et femme en cas de **record de l'épreuve sur le Marathon individuel** :

Homme : chrono inférieur à **2h13'55"** - Abdelilah El Maimouni (Maroc) en 2021

Femme : chrono inférieur à **2h37'29"** - Camille Chaigneau (France) en 2020





Article 16 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec notamment le soutien du conseil départemental et de la Police Municipale Intercommunale de Nevers Agglomération. L'assistance médicale sera assurée par un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de **la mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

Article 17 : Sanitaires, ravitaillement

Pour l'épreuve du Marathon et du semi-marathon, un ravitaillement (solide et liquide) sont prévus **tous les 4 à 6km** et notamment à la mi-course et à l'arrivée. Des toilettes seront disponibles notamment au départ et à l'arrivée.

Pour l'épreuve de l'Ekiden et le Lap, un ravitaillement général est prévu à la zone de d'arrivée/relais.

Article 18 : Equipements interdits sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

Article 19 : Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.



NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
GROUP
PROCESS SYSTEMS

- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.
- **Dommage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.
- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Des consignes sont être mises à votre disposition sur les épreuves marathon solo, marathon duo et semi-marathon.

Article 20 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraident et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 21 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 22 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés »,





NEVERS MARATHON

by  **Nexson**
PROCESS SYSTEMS

chaque organisateur de course Hors-Stade s'engage - à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément - Page 4/59 Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018) Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22/06/2018) Page 5/59 - en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr . - respecter la charte informatique et liberté, consultable à l'adresse suivante : http://www.athle.fr/reglement/CHARTE_INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf.

Article 23 : Acceptation

La participation au « *Nevers Marathon by Nexson* » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site internet.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications, qu'ils jugeront nécessaires à l'organisation, jusqu'à la dernière minute.

BONNE COURSE A TOU(TE)S !

